

DEPARTEMENT Ardèche ARRONDISSEMENT Largentière CANTON Villeneuve de Berg
--

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE : **07170 LUSSAS**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} décembre 2011 :**

L'an **deux mil onze**, le premier du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LUSSAS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Paul ROUX

Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	12
Votants :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : MM AUBERT William BERTHON Jean-François BOYER Michel ESQUIROL Jean-Jacques JOUVE Jean-Louis OLIVE Bernard RIEUSSET Jacques ROTTIER Christian ROUX Jean-Paul SECHET-DUTREIX Anne-Claire TRAN Chantal VITAL Gilbert

Excusés : MM BOYRON Emilie MONCOMBLE Claude POUZACHE Isabelle

Absents : MM

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Bernard OLIVE** a été désigné pour remplir cette fonction.

OBJET Approbation du règlement du service de l'assainissement
--

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de règlement concernant le service public d'assainissement collectif sur la Commune de LUSSAS.

Ce règlement a pour but de fixer les règles en matière de gestion du réseau d'eaux usées.

Il sera remis à chaque pétitionnaire lors d'un dépôt de dossier d'autorisation d'urbanisme.

Le raccordement au réseau public sera effectué par la collectivité et facturé au pétitionnaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le dit règlement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ♦ **APPROUVE** le règlement du service d'assainissement collectif ;
- ♦ **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier ;
- ♦ **TRANSMET** à Monsieur le Sous-préfet la présente délibération afin qu'elle soit rendue exécutoire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

A LUSSAS le 1^{er} décembre 2011

Le Maire,
Jean-Paul ROUX,

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie ;

que la convocation du Conseil avait été faite le 17 novembre 2011